



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

**SECRETARIAT PERMANENT DU PROCESSUS DE
KIMBERLEY**

**RAPPORT ANNUEL 2022 REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE**

Bangui, Mars 2023

Luc Florentin Simplicite BROSENI YALI

A- CADRE INSTITUTIONNEL

1. Les autorités ayant la responsabilité de la mise en œuvre du SCPK en République Centrafricaine (RCA) sont :

- **Le Comité National de Suivi du Processus de Kimberley**

Coordonnateur : **Dr Jean BIANDEJA**, de l'Union des Sociétés Civiles des domaines Minier et Pétrolier de Centrafrique

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél: +236 75502394

Email : biandja@hotmail.com

- **Le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley**

Secrétaire Permanent, Point Focal : **Luc Florentin Simplicite BROSENI YALI**

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75507097

Email : brosseni@gmail.com

Directrice de l'Administration et des Finances : **Christelle KOSSE-YAZIPO**

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75040529

Email : christellekosse@gmail.com

2. L'importation et l'exportation de diamant brut sont assurées par les autorités suivantes :

- **Bureau d'Évaluation de Contrôle d'Or et de Diamant (BECDOR),
Direction Générale des Mines**

- **Jean Baptiste PISSINGA MANDEKOUZOU**, Expert évaluateur Principal :

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75588343

Email : jbpissinga@yahoo.com

- **Bienvenu NGAISSONA**, Expert évaluateur

Adresse : BP 26 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

Tél : +236 75051034

Email : ngaissonab@yahoo.fr

- **Recettes des Douanes de l'Aéroport Bangui M'poko**

- **Bienvenu Ferdinand MOBOYE**

Inspecteur des Douanes

Adresse : BP 425 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

- **Roger Philippe KIDA**

Inspecteur des Douanes

Adresse : BP 425 Bangui-République Centrafricaine (RCA)

B- CADRE JURIDIQUE

Le Code minier Centrafricain, adopté par la Loi N° 09.005 du 29 avril 2009 et le Décret d'Application N° 09.126 du 30 avril 2009, sont les textes qui régissent les activités minières en République centrafricaine.

L'organisation et la collecte des diamants sont définies dans les Articles 148 à 161 du Code minier.

Pour l'organisation de poursuite l'Unité Spéciale Anti-fraude a été créée par le Code minier, voir Articles 180 à 182 du Code minier.

Les peines applicables aux infractions minières sont prévues aux articles 183 à 190 du Code minier Centrafricain les décrives.

le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley est logé sur le site du Ministère des Mines et de la Géologie <https://www.mines.gouv.cf/direction/18/processus-de-kimberley>.

Afin de relever les défis liés à la chaîne de traçabilité du diamant en République Centrafricaine, le Gouvernement centrafricain vient de doter le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley RCA d'un cadre juridique adéquat, par le Décret N°20.263 du 16 Juillet 2020, Portant création, organisation et fonctionnement de cette structure.

Désormais, Le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley est une structure administrative de certification de diamants bruts, conformément aux exigences internationales du Processus de Kimberley. Il comprend : un Point Focal du Processus de Kimberley (Secrétaire Permanent), deux (2) Directions Centrales six (06) Services Centraux et les quatre (4) Divisions Régionales ; nommés par le Décret N°20.345 du 28 septembre 2020 et douze (12) Chefs d'Antennes préfectorales nommés par Arrêté N°136/20/MMG/DIRCAB/SPPK du Ministre des Mines et de la Géologie.

Suite aux crises militaro-politiques de 2013, la République Centrafricaine a été suspendue par le Processus de Kimberley.

Cette suspension a été partiellement levée par Décision Administrative du Juillet 2015 assortie d'un Cadre Opérationnel pour la reprise des exportations de diamant brut en République centrafricaine, amélioré à la session plénière de New-Dehli en Novembre 2019 en Inde.

A l'issu de ce Cadre Opérationnel, un Comité National de Suivi du Processus de Kimberley a été mis en place par Arrêté N° 028/15/MMG/DIRCAB du 09 août 2015, puis modifié successivement par les Arrêtés N° 024/17/MMEH/DIRCAB/DGM du mois de juillet 2017 et puis par l'Arrêté N° 073/19/MMG/DIRCAB/CMM en 2019.

Le Comité National de Suivi est un organe chargé de la mise en œuvre du Cadre Opérationnel pour la reprise des exportations des diamants bruts. Il est composé des

représentants de : la société civile, l'administration des Mines, l'industrie minière locale (artisans, coopératives minières, collecteurs, Bureaux d'Achat Import-Export et Société minières) et la MINUSCA.

Pour mener à bien ses missions, le comité a mis en place des démembrements appelés Comités Locaux de Suivi (CLS) du Processus de Kimberley dans chaque sous-préfecture dite « zone conforme » et « prioritaire ».

C- REGIME DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Outgoing shipments

Pour chaque exportation de Diamants la procédure suivante est observée :

- Le lot de diamants est expertisé et classifié suivant la mercuriale en vigueur, par les experts du BECDOR.
- Une fiche d'expertise est établie, les taxes de l'Etat sont fixées et payées.
- Les photos des diamants sont prises, suivant la classification du BECDOR ;
- Les feuillets des Bordereaux d'achats accompagnant chaque colis de diamant sont scannés ;
- Un fichier Excel avec les relevés des Bordereaux d'Achats et /ou la copie du registre de production est établi ;
- Un rapport sur l'ensemble du colis est établi (Papertrail)
- Le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley (SPPK) procède à la vérification de conformité de tous les documents. Si toute la documentation de la traçabilité est conforme, un Certificat du Processus de Kimberley (KPC) est délivré et conformément aux exigences minimales, prévues par l'Annexe 1 du Schéma de Certification du Processus Kimberley
- Le KPC comporte trois (3) signatures : le Chef de service du BECDOR, le Représentant de la Douane et le Représentant du SPPK.
- Le colis est mis dans un sachet inviolable, les cachets de la douane et du BECDOR sont apposés ;
- L'exportateur produit une copie du passeport de l'individu qui accompagne le colis et son plan de vol à destination du pays importateur.
- Le transfert du colis à l'aéroport s'effectue par les Agents de l'USAF et un représentant du BECDOR.
- Le secrétaire du PK informe le bureau du PK du pays destinataire du colis.

Pour le Voyage du Colis

- Un laissez-passe est délivré par le BECDOR, un Expert Evalueur et les éléments de l'USAF accompagnent le Colis à l'aéroport ;
- La douane vérifie les documents accompagnants le colis à l'aéroport de Bangui et cache la feuille de déclaration.

Selon les nouvelles dispositions du Cadre Opérationnel révisé à la plénière de New Delhi en novembre 2019, le gouvernement centrafricain est désormais autorisé à

délivrer des certificats PK pour les exportations de diamants bruts provenant des huit zones conformes au Processus de Kimberley sans la validation préalable de l'Equipe de Surveillance de la RCA, pour une période d'observation d'un an. Cependant, les dossiers d'exportations sont envoyés mensuellement à l'Equipe de Suivi du PK pour une évaluation trimestrielle.

Incoming shipments

La République Centrafricaine n'importe pas de diamants et n'est pas un pays de transit.

Cependant, la procédure d'importation de diamants bruts qui s'applique est la suivante :

- Présentation à la douane à l'arrivée du colis
- Vérification du certificat d'origine, des documents accompagnant le colis et du scellé par la douane et l'Unité Spéciale Anti-Fraude (USAF).
- Enregistrement des coordonnées du certificat et de sa destination
- Transmission des informations au Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley, au BECDOR et à l'autorité d'exportation ; classement des copies de certificat et renvoi des coupons de confirmation au pays de provenance.

D- SYSTEME DE CONTROLES INTERNES ET D'AUTOREGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE

Les Directions Régionales, les Services déconcentrés des Mines et les Unités Spéciales Anti-fraude (USAF) effectuent des visites inopinées des acteurs miniers pour la vérification des documents de traçabilité (Bordereau d'achat, registre de production) et la régularité des activités minières conformément au Code minier.

Le contrôle des acteurs du secteur se fait sur la base de déclaration au niveau des services des mines :

1. Les artisans miniers et les Coopératives minières disposent d'un registre de production, ils passent assez régulièrement au niveau des services des mines pour faire visé leurs registres de productions. Toutes découvertes de diamant supérieur à 4,80 carats fait l'obligation d'une déclaration au service des mines de la localité.
2. **Les collecteurs** ont l'obligation de déclarer mensuellement leur achat au service des mines de la Région. Pour tout achat de diamant, le collecteur doit enregistrer dans le Bordereau. Chaque page du Bordereau, comporte quatre (4) feuillets, le premier feuillet est remis au vendeur (Artisan, Coopérative), le second et le troisième feuillet aux service des mines et le quatrième reste comme souche.

- Le déplacement d'un collecteur d'une région X vers une région Y, l'oblige de déclarer son colis dans le service des mines la plus proche qui le met sous sceller dans un sachet inviolable.
 - Pour tout colis scellé, une fiche de transfert est délivrée par le Service de Mines du Départ, consignait le poids du colis.
 - Une fiche de réception est délivrée dans la zone d'arrivée si le colis est ouvert et après vérification de la conformité du colis au départ. Ceci est valable pour les transferts de colis des provinces pour Bangui.
3. **Les Centre secondaire des Bureaux d'Achat Import-Export** tout comme les Collecteurs, ont l'obligation de délivrer un Bordereaux d'achat, le premier feuillet est remis au vendeur (Artisan, Coopérative ou Collecteur). Pour tout transfert de colis de diamant, vers Bangui, le colis est mis dans un sachet inviolable, une fiche de transfert est délivrée par le Service de Mines du Départ, consignait le poids du colis. Une fiche de réception est délivrée à l'arrivée au Bureau d'Expertise et d'Evaluation de Diamant et Or (BECDOR) après vérification de la conformité du colis au départ.

Le transfert des colis de diamants se fait dans des sachets inviolables accompagné d'une fiche de transfert et des souches des Bordereaux d'achat ou du registre de Production. Arrivée à Bangui et après vérification de l'authenticité du colis et des documents, le BECDOR établit un Procès-verbal de réception.

Les diamants non-conformes sont saisi par l'USAF et transmis à la Commission de saisie conformément aux dispositions du Code minier en son Art.175 alinéa 6 et à l'Art.281 du Décret d'Application du Code Minier.

Après la mise en forme des documents, les infos sur le colis expédié sont envoyés au BECDOR et au Secrétariat du Processus de Kimberley.

Le colis est ensuite expertisé et classifié par les experts du BECDOR suivant la mercuriale en vigueur. Puis des photos du colis sont prises. Un fichier en Excel du relevé des Bordereaux ou du registre de production et les Scannes des Bordereaux d'achat sont fournis par l'exportateur.

Le SPPK procède à la vérification de tous les documents, délivre le KPC et rend compte au Monitoring Team RCA.

Le KPC comporte trois (3) signatures : le Chef de service du BECDOR, la Douane et le SPPK.

Le colis est scellé avec les sceaux de la douane et du BECDOR, un laissé-passé est délivré puis le colis est escorté par les éléments de l'Unité Spéciale Anti-fraude (USAF) à l'aéroport ; après vérification par la douane, le Colis est remis au propriétaire pour exportation.

E- STATISTIQUES

En 2022, la RCA a exporté **115.522,38 cts** de diamants bruts pour une valeur de **13 944 314,18 \$ US**.

Au total 31 certificats du PK ont été délivrés, 9 bureaux d'achat et 3 coopératives minières ont exporté durant l'année 2022.

L'effectif des collecteurs d'or et de diamant en 2022 est de **252** et celui des artisans miniers dans les 8 zones conformes est de **930** individus.

F- VISITES ET MISSIONS D'EXAMEN DU PK ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Il est prévu une mission d'examen du PK pour l'année 2022. Cette mission n'a pas pu avoir du fait que la MINUSCA n'a pas envoyé de réponse à la lettre du WGM sur la situation sécuritaire du pays.

La mission d'Examen de la République Centrafricaine par les paires, est encore une fois de plus reportée pour l'année 2023, d'après le communiqué final de la session plénière de Gaborone.

Le SPPK RCA a pris part à l'intersession du Processus de Kimberley à Kasane et à la session plénière du Processus de Kimberley à Gaborone, tenues en République de Botswana en 2022.

Au niveau national, plusieurs missions ont été organisées à l'Intérieur du pays par le Comité National de Suivi (CNS-PK) avec l'appui des projets DPAM et GODICA. Il a effectué plusieurs missions afin de procéder à :

- l'organisation et suivi des réunions trimestrielles des activités des CLS des zones conformes ;
- l'atelier de formation et de renforcement de capacité des Cadres des Mines et du SPPK ;
- les Ateliers d'évaluation du cadres opérationnel pour la reprises des exportations de diamant regroupant les villes de la Région 2 à Berberati ;
- Par Arrêté 096/22/MMG/DIRCAB/SPPK du 06 avril 2022, un Groupe de Travail Sectoriel de Lutte Contre la Fraude et la Contrebande des ressources Minières a été mise en place pour rédiger un document de Stratégie.
- Ce Comité a organisé trois (3) ateliers de consultations sur le document de Stratégie de lutte contre la fraude et la contrebande, dans les Régions minières (Berberati, Bouar et Bambari) et plusieurs réunion internes.

Dans le cadre de la coordination de l'assistance technique et financière des partenaires et de promouvoir le dialogue politique sur le développement du secteur minier centrafricain, un Comité Technique de Réflexion et d'Echange (CTRE) sur le secteur extractif a été créée par arrêté 059/20/MMG/DIRCAB/CMM du 29 Avril 2020, avec un Comité de pilotage composé des Ambassadeurs, des Partenaires Techniques et financiers, des organismes, de la MINUSCA sous la supervision du Ministre des Mines et de la Géologie.

La quatrième réunion du CTRE s'est le 9 juin 2022 sur les points liés à la relecture du Code minier centrafricain, sur les avancées de la mise en œuvres du Processus de Kimberley en RCA

G- INFRACTIONS ET COOPERATION EN MATIERE D'EXECUTION

La situation de la fraude et de la contrebande reste un défi pour les zones de productions et surtout dans les zones non conformes. Malheureusement, toute la production de ces zones non conformes quitte le pays par la fraude et la contrebande surtout dans les zones de production de l'Est de la République Centrafricaine.

H- DIVERS

Pour l'année 2022, les résultats de sensibilisation sur le terrain dans les zones vertes et les zones prioritaires du SPPK auprès des exploitants ont atteint un chiffre de 7248 pour 512 chantiers miniers cartographiés dans les zones conformes et prioritaire.

On enregistre une augmentation de la production de diamants bruts des zones conformes qui sont rentré dans la chaine de traçabilité par rapport à l'année 2021.

Le SPPK a aussi participé à toutes les réunions de cabinet ainsi qu'à toute autre activité (réunion, atelier, réception, réjouissance, obsèques...) organisée par le Ministère des Mines et de la Géologie.

ANNEXE

STATISTIQUE DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION DE DIAMANT BRUTS DURANT 7 ANS

Période	PRODUCTION			EXPORTATION		
	Volume cts	Values US \$	US \$/Ct	Volume cts	Values US \$	US \$/Ct
2022	118 044,09	15 174 070,62	125,95	115 522,38	13 944 314,18	120,71
2021	92 771,51	11 686 625,59	125,97	103 647,48	11 378 659,49	109,78
2020	61 843,81	9 766 039,51	157,91	50 443,76	7 359 116,92	145,89
2019	27 549,42	6 128 971,45	222,47	26 234,72	6 042 939,18	230,34
2018	13 571,7	2 753 478,06	202,88	*91 814,87	10 123 463,00	110,26
2017	47 636,70	6 505 304,82	136,56	47 636,70	6 505 304,82	136,56
2016	10 653,63	1 688 143	158,46	10 653,63	1 688 143,00	158,46

NB : Des corrections sont faites sur la production de 2020, après réconciliation des données
*Une partie des stock piles de 2013 à 2015 a été exporté en 2018, soit 61 559,41 carats pour une valeur de 5 573 321.79 USD.

RESUME DES NOMBRES DE CERTIFICATS DELIVRES A L'EXPORTATION DURANT 5 ANS

PÉRIODE	NOMBRES DE KPC		
	IMPORT	EXPORT	TOTAL
2022	0	31	31
2021	0	18	18
2020	0	13	13
2019	0	29	29
2018	0	32	32
2017	0	18	18
2016	0	4	4

L'augmentation du volume des exportations au premier semestre 2018, s'explique par l'autorisation d'exportation de 61 559.41 carats des stockpiles des périodes de sanction allant du second semestre 2013 à 2015, après l'audit Forensic.

L'absence d'exportation au T2 2020 est dû à la pandémie du corona Virus avec la fermeture des vols internationaux et la circulation interurbaine.

L'augmentation de la production allant du T4 2020 à fin 2022, s'explique par l'amendement du Cadre Opérationnel pour la reprise des exportations des diamant Brut en République centrafricaine (2015) par la plénière de New Delhi en 2019. La République centrafricaine est autorisée à valider elle-même ses exportations de diamant. La reprise des vols internationaux suite à la pandémie du Covid 19 et l'entrée en activité du Bureau d'achat CCO en mars 2020.

Les anomalies de fluctuations moyennes des prix dépendent de plusieurs paramètres dont la quantité et la qualité des diamants exportés. Ce qui s'explique bien au Q2 des années 2018 et 2019.